

Grille d'inspection visuelle d'une aire de jeux

Inspection de routine · conforme à la norme NF EN 1176-7

Commune / Gestionnaire		Nom de l'aire de jeux	
Adresse / lieu-dit		Date	

Les trois niveaux de contrôle (NF EN 1176-7). 1) Inspection visuelle de routine, ici présente, hebdomadaire à mensuelle selon la fréquentation. 2) Inspection opérationnelle, trimestrielle environ. 3) Inspection principale annuelle, réalisée par un organisme compétent. Toute anomalie « Action requise » doit être traitée et reportée au registre de maintenance.

Point à vérifier	Conforme	À surveiller	Action requise	Observations
Sécurité générale et propreté				
Propreté du site (déchets, verre, objets dangereux)				
Absence de dégradations ou de vandalisme visible				
Sols amortissants				
Niveau et répartition du matériau (sable, copeaux, dalles)				
État de la surface (trous, déformations, dalles descellées)				
Équipements de jeu				
Pièces manquantes, cassées ou fissurées				
Fixations, boulons et scellements				
Éléments mobiles : balançoires, tourniquets (usure, jeu)				
Assises, paniers, filets et cordages				
Absence d'arêtes vives ou de pièces saillantes				
Stabilité générale des structures				
Abords et accompagnement				
Clôtures, portillons et barrières				
Signalétique présente et lisible (panneau réglementaire)				
Mobilier (bancs, corbeilles) et propreté des abords				
Végétation (branches, racines, visibilité)				

**Inspecteur
(nom) :**

Signature
:

**Prochaine inspection
prévue le :**